RAPPORT FINANCIER 2015 DE L'AFM-TELETHON

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE P. 3

BILAN P. 6

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS P. 9

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES P. 38

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES P. 40

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE 2015

L'exercice 2015 a été marqué par un évènement majeur dans le cadre de la stratégie de valorisation adoptée par le conseil d'administration de l'AFM-Téléthon en 2004. Cette stratégie a pour objectif, lorsque l'Association a engagé des financements importants dans la R&D d'une innovation thérapeutique, d'être partie prenante dans les négociations avec les industriels, afin de garantir l'intérêt des malades et leur accès le plus rapide possible au produit.

L'exercice a ainsi été impacté par le rachat par le groupe pharmaceutique Roche de Trophos, société marseillaise ayant développé, avec le soutien financier de l'AFM-Téléthon, l'olesoxime, une molécule neuroprotectrice qui permet de ralentir l'évolution de l'amyotrophie spinale (SMA), cette molécule ayant eu des résultats positifs dans le cadre d'un essai de phase II/III mené chez 165 patients. Conformément à sa politique de valorisation, l'AFM-Téléthon détenait une participation minoritaire de la société Trophos ainsi que la licence d'exploitation de l'olesoxime.
Pour l'acquisition de la société et de la licence, Roche a versé au cours de l'exercice à l'AFM-Téléthon 51 M€ au titre de la licence et 8,6 M€ au titre de la société.
Cette opération prévoit un éventuel paiement de compléments de prix soumis à la réalisation d'évènements futurs et incertains qui sont juridiquement des conditions suspensives.
Lors de la négociation avec l'acquéreur, l'AFM-Téléthon a privilégié l'intérêt des malades et leur accès le plus rapide possible au médicament. Ainsi, le groupe Roche s'est engagé à mettre en place une étude ouverte pour l'ensemble des patients ayant participé aux essais de phase I et II/III inclus dans les essais, et à évaluer, dès 2016, les possibilités d'accès précoce au médicament pour les autres malades. La première étape a été franchie avec le démarrage début 2016 de l'étude ouverte Oleos. En revanche, nous avons été informés que les « scientific advices » rendus par les experts des agences réglementaires européenne (EMA) et américaine (FDA) début 2016, ne permettent pas d'envisager dans l'immédiat un accès précoce au médicament de type ATU.

L'AFM-Téléthon a également obtenu du groupe Roche d'appliquer un prix de vente « raisonnable » au futur médicament, Roche s'y étant contractuellement engagé.
Le produit de la cession de la licence a été enregistré dans le secteur non lucratif de l'Association (tout comme le produit de la vente des titres de la société Trophos). Une demande d'interprétation sera soumise par l'AFM-Téléthon à l'Administration fiscale pour valider cette position. Le produit de la cession de la licence sera utilisé soit au financement d'activités non lucratives, soit au financement d'autres activités en conformité avec la position de l'Administration fiscale.

Pour la troisième année consécutive, la collecte du Téléthon est en augmentation, signe de la force des valeurs de solidarité bien ancrées dans notre pays et de la confiance et fidélité de la population vis-à-vis de notre association.

La collecte finale du Téléthon 2015 a atteint 93 850 778 euros, ce montant est supérieur de 1 % au Téléthon 2014. Obtenu dans le contexte toujours marqué par la crise économique et aggravé par les attentats de novembre, ce résultat exceptionnel est le fruit d'une alchimie collective qui rassemble familles, bénévoles, chercheurs, donateurs, partenaires, artistes, animateurs et équipes de France Télévisions. Il démontre la capacité unique du Téléthon à mobiliser les énergies les plus diverses et à rassembler toutes les générations.

En 2015, l'AFM-Téléthon a renforcé de 9 millions d'euros par rapport à 2014 le soutien apporté à ses missions sociales, lesquelles représentent toujours plus de 80 % de ses activités.

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources (CER), alimenté par les produits et les charges du compte de résultat, permet de présenter les réalisations de l'exercice, ventilées par type d'emploi en fonction des ressources collectées auprès du public.
Toutefois, pour permettre une compréhension économique plus conforme à la réalité des actions menées par l'Association, il est nécessaire d'effectuer certains retraitements.

Ainsi, les programmes de recherche soutenus par l'Association sont, pour certains d'entre eux, financés par des avances remboursables ou par d'autres investissements financiers (notamment le versement dans le fonds d'amorçage créé spécifiquement). Ces financements n'étant pas des charges, ils sont exclus des emplois du CER alors qu'ils font partie intégrante des missions sociales de l'AFM-Téléthon.

Certaines charges supportées dans un premier temps par l'AFM-Téléthon font l'objet de refacturations partielles ou ont été financées, pour partie, par des subventions d'investissement et ne constituent donc pas en définitive des dépenses pour l'Association.

Aussi, afin de donner une image plus fidèle de l'ensemble de ses activités, l'AFM-Téléthon présente à ses donateurs des chiffres clés, indicateurs financiers basés sur les chiffres des emplois du compte d'emploi des ressources (tous financements confondus, c'est-à-dire ceux qui sont issus de la générosité publique et les autres) retraités avec les éléments explicités ci-dessus, à savoir :

- l'octroi et le remboursement des avances accordées dans le cadre des missions sociales,
- les autres investissements financiers dans des structures dédiées à la recherche,
- la minoration des emplois par les produits qui les ont atténués.

Les engagements de l'AFM-Téléthon en faveur de ses missions sociales ont atteint 99,5 M€ en 2015, pour 90,5 M€ en 2014.
La part des activités concernant les missions sociales s'est élevée à 81,9 % du total des activités menées par l'Association en 2015.

Pour un total valorisé à 121,5 M€, la ventilation par mission des activités de l'AFM-Téléthon en 2015 est la suivante :

RÉPARTITION DES ACTIVITÉS 2015
121,5 M€

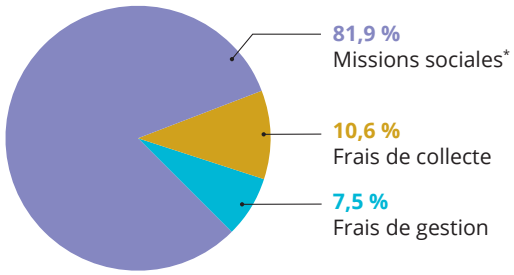

** Les missions sociales comprennent les activités liées à l'établissement de soins qui ont été financées par des fonds publics. Hors ces activités, la part des missions sociales s'élève à 80,6 %. Pour mémoire, l'engagement pris lors du Téléthon 2014 était de 80 %.*

Les premières concrétisations sur 2015 en matière de valorisation de la recherche ont permis le début de la reconstitution de nos réserves financières.

Le résultat comptable, impacté par la cession de la société Trophos et de la licence sur l'olesoxime, est un excédent de 30 792 K€.
Nos réserves financières, définies comme le solde de la trésorerie de fin d'année sans prendre en compte les recettes du Téléthon encaissées en décembre, sont passées de 64 M€ à 117 M€ entre fin 2014 et fin 2015.
Pour rappel, étant donné la fragilité du Téléthon qui représente habituellement la grande majorité de ses ressources, l'Association a pour stratégie de disposer de réserves financières pour pouvoir assurer la continuité de ses programmes de recherche pluriannuels et de ses actions envers les familles.
Le Compte d'Emploi annuel des Ressources fait apparaître, dans ce contexte, un solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées au 31 décembre 2015 toujours égal à zéro, les recettes issues de la cession de Trophos ne faisant pas partie de cette catégorie de ressources.

L'année 2016 sera marquée par les défis, nombreux, liés au développement et à la multiplication des thérapies innovantes pour les maladies rares.

L'AFM-Téléthon et le fonds d'investissement « SPI – Sociétés de Projets Industriels », géré par Bpifrance dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir, se sont associés dans l'objectif de créer le plus grand centre européen de développement et de production de thérapies génique et cellulaire, avec une surface projetée de 13 000 m² à partir de 2019. L'Association apporterait 36 millions d'euros et Bpifrance 84 millions d'euros au travers des Investissements d'Avenir. Ainsi, il permettrait de démultiplier les efforts de l'AFM-Téléthon pour mettre à disposition des malades des solutions thérapeutiques curatives, en étant capable d'en assurer la production à grande échelle et de les amener jusqu'à la commercialisation.

La conclusion de la trésorière

Avec un ratio de 81,9 % pour ses missions sociales, l'AFM-Téléthon fait montre encore une fois du respect de ses engagements et de la maîtrise de son budget, un budget volontairement ambitieux en 2016 pour être à la hauteur de ses nouveaux enjeux (y compris la première tranche de financement du centre de développement et de production de thérapies génique et cellulaire).
L'année 2015 a été une année exceptionnelle qui marque l'entrée de plain-pied de l'AFM-Téléthon dans le domaine du médicament avec notamment le projet de création du plus grand centre européen de production de thérapies génique et cellulaire, affirmant l'objectif de toujours de l'Association : GUÉRIR.
Au nom de l'AFM-Téléthon, je tiens à remercier tous les bénévoles, donateurs, partenaires et testateurs sans lesquels rien ne serait possible.

Marie-Christine LOYS
Trésorière de l'AFM-Téléthon

BILAN

ACTIF

(EXERCICES 2015 ET 2014 EN EUROS)

	Valeurs brutes	Amortissements Provisions	Valeurs nettes	
	2015	2015	2015	2014
ACTIF IMMOBILISÉ	**118 964 628**	**49 453 618**	**69 511 010**	**99 801 298**
Immobilisations incorporelles	**3 000 664**	**1 536 617**	**1 464 047**	**1 397 999**
Brevets	288 475	59 571	228 904	189 705
Logiciels	2 519 354	1 477 046	1 042 308	1 094 906
Immobilisations en cours	192 835	0	192 835	113 389
Immobilisations corporelles	**53 807 666**	**37 554 964**	**16 252 703**	**17 729 420**
Terrains	1 583 676	0	1 583 676	1 583 676
Constructions	41 016 442	27 418 553	13 597 888	14 735 303
Installations, matériel & outillage	4 101 233	3 784 792	316 441	481 757
Matériel et mobilier	3 671 387	3 197 846	473 541	307 743
Matériel de transport	683 888	624 370	59 518	85 445
Autres immobilisations	2 710 134	2 529 402	180 732	293 257
Immobilisations en cours	40 906	0	40 906	242 239
Immobilisations financières	**62 156 298**	**10 362 038**	**51 794 260**	**80 673 879**
Participations	2 704 914	249 521	2 455 393	5 673 588
Créances rattachées à des participations	0	0	0	12 671 556
Autres titres immobilisés Activités de portefeuille Autres titres	 48 041 401 0	 780 732 0	 47 260 669 0	 60 033 730 296 600
Prêts	1 566 495	600 997	965 498	925 145
Dépôts et cautionnements	276 741	94 367	182 374	273 894
Avances	9 566 747	8 636 421	930 326	799 365
ACTIF CIRCULANT	**173 801 427**	**696 558**	**173 104 869**	**103 291 238**
Stocks	2 153	0	2 153	1 402
Redevables et comptes rattachés	26 237 171	53 755	26 183 416	25 466 965
Créances diverses	4 105 860	637 137	3 468 723	3 647 712
Valeurs mobilières de placement	66 083 834	5 666	66 078 168	62 512 374
Disponibilités	77 142 256	0	77 142 256	11 182 182
Charges constatées d'avance	230 153	0	230 153	438 617
Legs et donations en cours de réalisation	0	0	0	41 986
TOTAL ACTIF	**292 766 055**	**50 150 176**	**242 615 878**	**203 092 537**
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser			**9 021 627**	**6 905 911**
Legs acceptés par les organes statutairement compétents			0	1 007 287
Legs acceptés par l'organisme de tutelle			9 021 627	5 898 624

PASSIF
(EXERCICES 2015 ET 2014 EN EUROS)

	2015	2014
FONDS ASSOCIATIFS ET RÉSERVES	**65 713 946**	**35 164 954**
Fonds propres		
Fonds Associatifs sans droit de reprise	936 263	936 263
Réserves	25 192 256	25 168 836
Report à Nouveau	4 006 354	0
Résultat de l'exercice	30 792 490	4 069 352
Subventions d'investissement	3 810 715	4 033 858
Provisions réglementées	1 434 632	1 395 084
Autres fonds propres		
Résultat sous contrôle de tiers financeur	- 458 763	- 438 439
PROVISIONS POUR CHARGES	**4 429 471**	**3 953 081**
Provisions pour risques	559 860	506 500
Provisions pour charges	3 869 611	3 446 581
FONDS DÉDIÉS	**136 656 501**	**134 676 443**
Fonds dédiés (hors legs affectés)	139 493 882	134 436 559
Fonds dédiés sur legs affectés	162 619	239 884
DETTES	**32 674 403**	**29 298 059**
Emprunts et dettes financières diverses	2 287	6 860
Avances et acomptes reçus	39 311	49 903
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 965 250	8 257 707
Dettes fiscales et sociales	7 754 428	7 700 271
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	221 047	312 608
Subventions à payer	14 404 100	11 965 679
Autres dettes	1 283 866	1 002 072
Produits constatés d'avance	4 115	2 960
COMPTES TRANSITOIRES OU D'ATTENTE	**141 557**	**0**
Legs et donations en cours de réalisation	141 557	0
TOTAL PASSIF	**242 615 878**	**203 092 537**
ENGAGEMENTS DONNÉS		
Engagements donnés	28 534 141	31 521 597

COMPTE DE RÉSULTAT EXERCICES 2015 ET 2014 (EN EUROS)

	2015	2014
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Prestations de service	2 402 976	2 164 922
Produits de séjour	7 699 508	7 491 401
Production immobilisée		
Subventions	1 009 395	826 659
Dons et mécénat	94 590 262	93 996 662
Legs	4 291 970	4 652 422
Autres produits	1 878 050	1 956 694
Reprises sur provisions & amortissements	621 560	1 086 599
Transfert de charges d'exploitation	658 063	319 081
{1} Total des produits d'exploitation	**113 151 783**	**112 494 438**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats	2 540 730	2 550 706
Services extérieurs	8 212 011	8 310 561
Autres services extérieurs	11 231 757	9 765 072
Impôts, taxes et versements assimilés	3 522 039	3 620 368
Charges de personnel	32 409 178	32 243 559
Subventions et autres charges	61 875 797	54 439 987
Dotations aux amortissements	1 995 415	2 045 948
Dotations aux provisions diverses	1 209 343	1 068 402
{2} Total des charges d'exploitation	**122 996 271**	**114 044 603**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION {1} - {2}	**- 9 844 487**	**- 1 550 165**
PRODUITS FINANCIERS		
Revenus de Participations		
Revenus des valeurs mobilières de placement		
Revenus des autres intérêts et produits assimilés	1 834 002	1 972 066
Reprises sur provisions	760 038	12 003 787
Différences positives de changes	33 176	27 191
Produits nets sur cessions des VMP	88 724	225 751
{3} Total des produits financiers	**2 715 941**	**14 228 795**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotation aux amortissements & provisions	617 026	1 163 056
Intérêts et charges assimilées	119	- 314
Différences négatives de change	6	4
Charges nettes sur cessions de VMP		848
{4} Total des charges financières	**617 150**	**1 163 593**
RÉSULTAT FINANCIER {3} - {4}	**2 098 791**	**13 065 202**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	205 972	378 677
Sur opérations en capital	46 952 517	228 586
Reprises sur provisions et transfert de charges	32 082	28 338
{5} Total des produits exceptionnels	**47 190 571**	**635 601**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Dotations aux amortissements et provisions	42 178	12 187
Sur opérations de gestion	56 181	311 892
Sur opérations de capital	3 392 436	2 043 983
{6} Total des charges exceptionnelles	**3 490 795**	**2 368 062**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL {5} - {6}	**43 699 776**	**- 1 732 461**
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	**181 532**	**196 425**
REPORT DE RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS	**92 997 373**	**89 571 730**
ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	**97 977 431**	**95 088 529**
TOTAL DES PRODUITS	**256 055 668**	**216 930 564**
TOTAL DES CHARGES	**225 263 179**	**212 861 212**
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**30 792 490**	**4 069 352**

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Montants exprimés en euros

1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1.1. ÉVÉNEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

L'exercice a été marqué par le rachat par le groupe pharmaceutique Roche de Trophos, société marseillaise ayant développé, avec le soutien financier de l'AFM-Téléthon, l'olesoxime, une molécule neuroprotectrice qui permet de ralentir l'évolution de l'amyotrophie spinale (SMA), cette molécule ayant eu des résultats positifs dans le cadre d'un essai de phase II/III mené chez 165 patients.
Conformément à la stratégie de valorisation adoptée par son conseil d'administration en 2004, l'AFM-Téléthon détenait une participation minoritaire de la société Trophos ainsi que la propriété de la licence d'exploitation de l'olesoxime. Pour l'acquisition de la société et de la licence, le groupe Roche a versé au cours de l'exercice à l'AFM-Téléthon 51 000 K€ au titre de la licence et 8 559 K€ au titre de la société.
Cette opération prévoit un éventuel paiement de compléments de prix soumis à la réalisation d'évènements futurs et incertains qui sont juridiquement des conditions suspensives. Lors de la négociation avec l'acquéreur, l'AFM-Téléthon a privilégié l'intérêt des malades et leur accès le plus rapide possible au médicament. Ainsi, le groupe Roche s'est engagé à mettre en place une étude ouverte pour l'ensemble des patients inclus dans l'essai, et à évaluer, dès 2016, les possibilités d'accès précoce au médicament pour les autres malades.
L'AFM-Téléthon a obtenu du groupe Roche d'appliquer un prix de vente « raisonnable » au futur médicament, Roche s'y étant contractuellement engagé.
Le produit de la cession de la licence a été enregistré dans le secteur non lucratif de l'Association (tout comme le produit de la vente des titres de la société Trophos). Une demande d'interprétation sera soumise par l'AFM-Téléthon à l'Administration fiscale pour valider cette position. Le produit de la cession de la licence sera utilisé soit au financement d'activités non lucratives, soit au financement d'autres activités en conformité avec la position de l'Administration fiscale.

1.2. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1.2.1. Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :
- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe (qui comprend le compte d'emploi annuel des ressources).

1.2.2. Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce, du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 abrogeant le règlement 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).
Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'Association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC 2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n° 99-01.
L'exercice a une durée de 12 mois, du 1er janvier au 31 décembre 2015.
Les notes annexes font partie intégrante des comptes annuels.
Comme chaque année, les ressources issues de la collecte du Téléthon, encaissées ou facturées jusqu'au dernier jour ouvré du mois de février de l'exercice suivant, sont enregistrées en produit dans les comptes de l'exercice.
De la même manière, des dépenses relatives au Téléthon organisé au cours de l'exercice, qui ont été facturées jusqu'au dernier jour ouvré du mois de février de l'exercice suivant, sont enregistrées en charges dans les comptes de l'exercice.

2. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

2.1. ACTIF

2.1.1. Tableau des immobilisations *(en milliers d'euros)*

Rubriques	Valeur Brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur Brute à la clôture de l'exercice
		Acquisitions	Activation d'immobilisation en cours	Sortie	Virement de compte à compte	
Immobilisations incorporelles	2 653	353	24	29	-	3 001
Immobilisations corporelles	54 695	405	95	1 387	-	53 808
Immobilisations financières	91 369	3 686		32 899	-	62 156
TOTAL	**148 717**	**4 444**	**119**	**34 315**	**-**	**118 965**

Situation du patrimoine au 31 décembre 2015 :

- Bâtiments de l'AFM-Téléthon à Évry (91),
- Locaux du service régional à Paris (75),
- Lieux d'accueil adaptés pour les familles : appartement à Paris (75), maison d'Etiolles (91), maison de vacances La Hamonais à Trégueux (22),
- Terrain situé à Saint-Lupicin (39) où a été créé le Village Répit Familles® Les Cizes,
- Pôle Yolaine de Kepper à Saint-Georges-sur-Loire (49) : établissement de soins, Village Répit Familles® La Salamandre.

2.1.2. Tableau des amortissements et des dépréciations sur immobilisations *(en milliers d'euros)*

Rubriques	Valeur Brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur Brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	1 254	302	19	1 537
Immobilisations corporelles	36 966	1 724	1 135	37 555
Immobilisations financières	10 696	421	755	10 362
TOTAL	**48 916**	**2 447**	**1 909**	**49 454**

2.1.3. Immobilisations incorporelles *(en milliers d'euros)*

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Rubriques	Valeur Brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur Brute à la clôture de l'exercice
		Acquisitions	Activation d'immobilisation en cours	Sortie	Virement de compte à compte	
Brevets-Logiciels	2 540	250	24	5	-	2 809
Immobilisations en cours	113	103		24	-	192
TOTAL	**2 653**	**353**	**24**	**29**	**-**	**3 001**

2.1.3.1. Principaux mouvements

Les acquisitions sont notamment constituées par des investissements liés à la poursuite de projets informatiques.

2.1.3.2. Méthode d'amortissement

Type d'amortissement	Mode	Durée
Brevets	Linéaire	20 ans
Logiciels	Linéaire	3 à 10 ans

2.1.4. Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à sa valeur nette comptable.

Rubriques	Valeur Brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur Brute à la clôture de l'exercice
		Acquisitions	Activation d'immobilisation en cours	Sortie	Virement de compte à compte	
Terrains	1 583					1 583
Constructions	40 914	82	39	19		41 016
Installations, matériel et outillage	4 385	51		335		4 101
Matériel et mobilier	3 607	255	56	247		3 671
Matériel de transport	714	-		30		684
Autres immobilisations	3 249	3		542		2 710
Immobilisations en cours	243	13		215		41
TOTAL	**54 695**	**404**	**95**	**1 388**	**-**	**53 806**

2.1.4.1. Principaux mouvements

Les augmentations réalisées au cours de l'exercice sont notamment composées de :

- investissements liés au renouvellement du parc informatique pour 238 K€,
- investissements et travaux réalisés sur le site du siège social à Évry pour 104 K€.

Les diminutions constatées au cours de l'exercice comprennent principalement la sortie de l'actif d'immobilisations, presque entièrement amorties, concernant :

- des locaux dédiés à la recherche scientifique restitués en fin d'exercice, pour 785 K€,
- des locaux du siège social de l'Association ayant fait l'objet d'une réorganisation au cours de l'exercice, pour 238 K€.

2.1.4.2. Méthode d'amortissement

Type d'amortissement	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 20 ans
Constructions (structure)	Linéaire	25 à 50 ans
Installations, matériel et outillage	Linéaire	5 à 15 ans
Matériel et mobilier	Linéaire	4 à 15 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 à 8 ans
Autres immobilisations	Linéaire	5 à 15 ans

2.1.5. Immobilisations financières *(en milliers d'euros)*

Comptes d'immobilisations	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute en fin d'exercice
Participations	6 001		3 296	2 705
Créances rattachées à des participations	12 671		12 671	-
Prêts	1 500	1 253	1 188	1 565
Dépôts et cautionnements	274	25	22	277
Activités de portefeuille	61 190	2 250	15 399	48 042
Autres Titres	297		297	-
Avances	9 435	158	27	9 566
	91 369	**3 687**	**32 900**	**62 156**

Les immobilisations financières sont composées de participations et créances rattachées, de prêts, de dépôts et cautionnements, de produits de placements, d'autres titres et d'avances :

• Participations

Cette rubrique comprend les titres des sociétés indiquées au paragraphe 2.1.5.1.

• Créances rattachées à des participations

Ce poste comprenait les avances remboursables octroyées à la société Trophos.

• Prêts

Les prêts concernent essentiellement les avances versées par l'AFM-Téléthon en faveur des familles pour les aider dans le financement d'aides techniques ou humaines. Au 31 décembre 2015, ces avances s'élèvent à 1 406 K€.

• Activités de portefeuille

Cette rubrique comprend les encours relatifs à des contrats de capitalisation et au fonds Biothérapies Innovantes et Maladies Rares créé en 2013 avec Bpifrance.

Les contrats de capitalisation permettent de dégager des produits financiers qui sont calculés avec un taux d'intérêt minimum garanti ou avec le taux du fonds euro de la compagnie d'assurances. Les intérêts sont capitalisés en fin d'année et versés à l'AFM-Téléthon lors du remboursement partiel ou total du contrat. Les encours correspondants tiennent compte des intérêts acquis, cumulés au 31 décembre 2015.

Les contrats de capitalisation sont assortis d'une garantie sur 100 % du capital placé, donnée par les établissements financiers auprès desquels ces produits de placement ont été souscrits.

Le fonds Biothérapies Innovantes et Maladies Rares a pour objet, au travers de ses investissements dans les entreprises de :
- favoriser les projets thérapeutiques visant à offrir aux patients atteints de maladies rares l'accès aux traitements innovants,
- permettre l'émergence de traitements pour des pathologies fréquentes à partir des innovations thérapeutiques développées pour ces maladies rares.

Au cours de l'exercice, l'AFM-Téléthon a réalisé une souscription additionnelle de 2 250 K€ dans le Fonds Biothérapies Innovantes et Maladies Rares.

• Autres titres
Les autres titres comprenaient des obligations convertibles émises par la société Trophos.

• Avances
Cette rubrique est composée des avances versées à des sociétés de biotechnologies et à des sociétés investies dans des projets innovants de développement d'aides techniques ainsi que de l'apport de 8 421 K€ effectué par l'AFM-Téléthon lors de la création de Généthon. À l'origine une avance, cette contribution a été transformée en apport avec droit de reprise au cours de l'exercice 2012.

Les principaux mouvements de l'exercice concernant les valeurs brutes des immobilisations financières sont :

• Participations
Les diminutions comprennent pour 3 250 K€ la sortie de l'actif des actions de la société Trophos, qui ont été cédées au cours de l'exercice.

• Créances rattachées à des participations
Les diminutions sont composées de la sortie de l'actif des avances qui avaient été accordées à la société Trophos dans le cadre du programme de recherche soutenu par l'AFM-Téléthon.

• Prêts
L'octroi d'avances aux familles explique les augmentations pour 1 236 K€ et le remboursement d'avances, ou la transformation d'avances en aides expliquent les diminutions pour 1 188 K€.

• Activités de portefeuille
Les augmentations comprennent un investissement dans le Fonds Biothérapies Innovantes et Maladies Rares.
Les diminutions comprennent le remboursement partiel de trois contrats de capitalisation.

• Autres titres
Les diminutions sont composées de la sortie de l'actif d'obligations qui avaient été souscrites auprès de la société Trophos par l'AFM-Téléthon.

2.1.5.1. Liste des filiales et participations *(en milliers d'euros)*

Sociétés	Capitaux propres (y compris le résultat)	% capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par l'Association et non remboursés	CA HT du dernier exercice clos	Résultat net du dernier exercice clos	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
			Brute	Nette				
FILIALES (+ 50 %)								
AFM Production SARL	93	100%	153	153	567	24	(21)	0
SCI Rue Henri Desbruère	1 376	99%	1 376	1 376	0	17	17	0
PARTICIPATIONS (10 % À 50 %)								
Genosafe SAS	1 667	40%	880	667	0	1 188	220	0
PARTICIPATIONS (0 % À 10 %)								
Anagenesis Biotechnologies	152	8,4%	200	200	0	2	(140)	0
Genopole 1er jour	3 155	1,9%	96	59	0	0	(814)	0

• AFM Productions S.A.R.L.
Cette société, a pour objet d'assurer certaines productions audiovisuelles pour le compte de l'AFM-Téléthon dans le cadre de la politique de communication relative à ses missions stratégiques, ou pour le compte d'autres structures, toujours en lien avec ses missions sociales ou sa stratégie d'intérêt général.

• GenoSafe S.A.S.
Cette société de services dédiée à la sécurité spécifique des traitements de thérapies génique et cellulaire a été créée par l'AFM-Téléthon et l'association Généthon qui détiennent respectivement 40 % et 60 % du capital.

• Génopole 1er jour S.A.
Cette société est un fonds de pré-amorçage destiné à aider les entreprises dont l'activité se situe clairement dans le domaine de la génétique et qui sont désireuses de s'installer sur le site d'Évry. Le soutien porte sur l'évaluation du projet et ses perspectives économiques avant la constitution de la société.

• Anagenesis Biotechnologies S.A.S.
Cette société a pour objet le développement et la commercialisation de protocoles, de techniques et d'expertises de production de cellules précurseurs et différenciées pour le développement et l'analyse de modèles cellulaires *in vitro* ainsi que l'application des cellules générées pour la thérapie cellulaire et la médecine régénérative.

Par ailleurs, l'AFM-Téléthon a créé en 1990 l'association Généthon qui constitue la structure juridique du laboratoire pivot de la stratégie scientifique de l'AFM-Téléthon. Les apports effectués par l'AFM-Téléthon dans ce contexte sont inscrits pour 8 421 K€. De plus, l'AFM-Téléthon a consenti en faveur de Généthon une avance dont le montant non encore remboursé s'élève à 698 K€ au 31 décembre 2015.

Conformément à la réglementation en vigueur, il n'est pas établi pour ces entités de comptes consolidés ou combinés.

La valeur comptable des titres détenus peut faire l'objet d'une provision pour dépréciation, en fonction du cours de bourse s'il s'agit d'une société cotée, ou en fonction d'une analyse au cas par cas s'il s'agit d'une société non cotée.

Tableau des dépréciations au 31/12/2015 *(en milliers d'euros)*

Nature des dépréciations	Montants Début Exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montants Fin d'exercice
PROVISIONS p/ DÉPRÉCIATIONS				
Sur immobilisations financières				
Apports avec droit de reprise Généthon	8 421			8 421
Prêts aux familles	576	316	292	600
Autres dépréciations financières	1 699	105	463	1 341
Sur redevables & cptes rattachés				
Autres créances siège	429	202	10	621
Sur créances diverses				
Créances diverses	70			70
Sur valeurs mobilières de placements	5	6	5	6
TOTAL	**11 200**	**629**	**770**	**11 059**

2.1.6. Actif circulant

Redevables et comptes rattachés

Ce poste concerne principalement les dons à recevoir du Téléthon de décembre 2015, qui ont été traités et encaissés jusqu'au 29 février 2016, soit 23 473 K€, et les factures émises auprès de nos partenaires Téléthon et non réglées au 31 décembre 2015, soit 890 K € H.T. L'intégralité des produits et charges de l'opération Téléthon 2015 a ainsi été prise en compte dans les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015.

2.1.7. Créances *(en milliers d'euros)*

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	**62 156**	**1 564**	**60 592**
Prêts et avances	2 014	1 564	450
Activités de portefeuille	48 041		48 041
Autres titres	11 824		11 824
Dépôt et cautionnements	277		277
REDEVABLES ET COMPTES RATTACHÉS	**26 237**	**26 237**	**0**
Dons Téléthon à recevoir	23 473	23 473	
Créances clients et comptes rattachés	2 736	2 736	
Autres produits à recevoir	28	28	
CRÉANCES DIVERSES	**4 106**	**3 539**	**567**
Fournisseurs avances, acomptes	1 089	1 089	
Personnel & comptes rattachés	62	62	
Organismes sociaux	182	182	
État, impôts & taxes	1 912	1 912	
Groupe & associés	567		567
Débiteurs divers	294	294	
TOTAL	**92 499**	**31 340**	**61 159**

2.1.8. Produits à recevoir *(en milliers d'euros)*

Nature	Montants 2015	Montants 2014
Fournisseurs avoirs non parvenus	13	32
Organismes sociaux	150	88
États impôts et taxes	87	90
Divers produits à recevoir		
Téléthon	23 473	23 869
Collectivités	28	32
Divers	0	268
TOTAL	**23 751**	**24 379**

2.1.9. Valeurs mobilières de placement *(en milliers d'euros)*

Titre	Valeur d'acquisition	Cours à la clôture de l'exercice	Plus ou moins-value latente
VMP souscrites par l'AFM-Téléthon dans le cadre de ses placements financiers	54 068	53 944	(124)
VMP reçues par l'AFM-Téléthon dans le cadre de dons et legs	26	20	(6)
TOTAL	**54 094**	**53 964**	**(130)**

Valeurs mobilières de placement et principes de gestion de trésorerie

Les ressources de l'AFM-Téléthon proviennent principalement des sommes confiées par les donateurs à l'occasion du Téléthon au mois de décembre. Ces ressources alimentent la trésorerie de l'association qui est gérée dans le cadre d'une gestion prudentielle.

La majeure partie des sommes disponibles fait l'objet de placements. La politique de gestion de trésorerie de l'AFM-Téléthon vise en priorité à assurer la sécurité des capitaux investis et à garantir un niveau de liquidité suffisant et secondairement à optimiser les produits financiers.

Les moins-values latentes sont constatées le cas échéant par voie de provision lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

Les produits de placement utilisés sont choisis après consultation du Comité financier, et souscrits auprès de banques et d'établissements financiers de renom.

En 2015, les marchés financiers ont été marqués par la poursuite de la baisse des taux d'intérêts à court terme, lesquels s'inscrivent maintenant en territoire négatif, ce qui ne s'était jamais produit auparavant. Ce contexte atypique et nouveau a conduit l'Association, au cours de l'exercice, à exclure de son portefeuille des fonds monétaires dont le rendement risquait de devenir durablement négatif.

Au 31 décembre 2015, les valeurs mobilières de placement sont constituées de 4 fonds communs de placement obligataires (gérés par BNP Paribas, La Banque Postale, le groupe Crédit Agricole et la Société Générale) et de 3 comptes à terme (souscrits

auprès du Crédit Mutuel et du Crédit Coopératif).
2 des 4 fonds du portefeuille affichent une moins-value latente au 31 décembre 2015. L'évolution à moyen terme de la valeur liquidative de ces 2 fonds est normalement positive mais elle a été ponctuellement perturbée par des facteurs liés aux marchés financiers. Les 2 autres fonds du portefeuille sont en plus-value latente en fin d'exercice.

La situation des fonds s'étant redressée postérieurement à la date de clôture, il a été décidé de ne pas constituer de provision dans les comptes de l'exercice.

En 2015, les produits issus des placements financiers se sont élevés à 1 923 K€ (voir le paragraphe 3.6. Résultat financier).

2.1.10. Disponibilités

Les disponibilités comprennent les soldes des comptes bancaires et les encours des comptes sur livrets.

2.1.11. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance, qui s'élèvent à 230 K€, sont majoritairement constituées de charges de loyers immobiliers se rapportant à l'exercice suivant.

2.2. PASSIF

2.2.1. Fonds associatifs

Variation des fonds propres associatifs *(en milliers d'euros)*

Libellé	Solde initial 01/01/15	Augmentations	Diminutions	Solde final 31/12/15
Fonds associatifs	936			936
Réserves	25 169	24		25 193
Report à nouveau	0	4 006		4 006
Résultat de l'exercice	4 069	30 792	4 069	30 792
Subvention d'investissements	4 034		223	3 811
Provisions réglementées	1 395	72	32	1 435
Résultat sous contrôle des tiers financeurs en instance d'affectation	- 438		21	- 459
TOTAL	**35 165**	**34 894**	**4 345**	**65 714**

2.2.2. Amortissements dérogatoires *(en milliers d'euros)*

Rubriques	Valeur Brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur Brute à la clôture de l'exercice
Amortissements dérogatoires	1 014	11	32	993
TOTAL	**1 014**	**11**	**32**	**993**

Les amortissements dérogatoires proviennent de la différence entre les durées d'amortissement comptable et fiscale concernant certaines catégories d'immobilisations.

2.2.3. Provisions pour risques et charges

2.2.3.1. Tableau des provisions pour risques et charges *(en milliers d'euros)*

Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Provisions en fin d'exercice
Provisions pour risques	506	53		559
Provisions pour charges	3 447	1 035	611	3 871
dont provisions pour pensions	*3 445*	*1 005*	*611*	*3 839*
dont provisions pour charges de subventions	*2*	*30*		*32*
TOTAL	**3 953**	**1 088**	**611**	**4 430**

Provisions pour risques

Ce poste comprend des provisions pour litiges.

Provisions pour pensions et obligations similaires

Les provisions pour pensions et obligations similaires sont incluses dans les provisions pour charges. Les droits acquis par les salariés ont été déterminés selon la méthode des unités de crédits projetés en fonction de l'âge estimé de départ selon le statut (62 ans pour les non-cadres et 67 ans pour les cadres), et de l'ancienneté de chaque salarié par application d'une méthode actuarielle tenant compte d'hypothèses d'évolution des salaires, de rendement financier, d'espérance de vie et de taux de rotation du personnel sur 5 ans et ce dans le cadre de départs volontaires.
La provision tient compte du taux de charges patronales.

Le taux d'actualisation qui a été utilisé est 2,03 %. Il s'agit du taux des obligations privées de première catégorie, conformément à la réglementation 2003-RO1 du CNC.

Provisions pour charges de subventions

Ce poste regroupe les provisions pour charges relatives aux subventions accordées assorties de conditions suspensives.

2.2.4. Fonds dédiés – Tableaux de suivi *(en milliers d'euros)*

	Montants début d'exercice	Reprises de l'exercice	Dotations de l'exercice	Montants fin d'exercice
Fonds dédiés issus de la collecte du Téléthon				
Mission Guérir*	50 177	50 177	53 495	53 495
Mission Aider	22 301	22 301	20 647	20 647
Actions de communication relatives aux missions sociales	1 858	1 858	1 877	1 877
Frais de collecte	11 150	11 150	11 262	11 262
Frais de gestion	7 434	7 434	6 570	6 570
TOTAUX FONDS DÉDIÉS ISSUS DE LA COLLECTE DU TÉLÉTHON	**92 920**	**92 920**	**93 851**	**93 851**
Autres fonds dédiés				
I-Stem	3 400		1 400	4 800
Généthon	20 000		2 000	22 000
Institut de Myologie	8 094		459	8 553
Atlantic Gene Therapies	2 400		200	2 600
Fonds de développement de la Myologie	7 622			7 622
Fonds dédiés sur legs	240	77		163
Fonds dédié sur subvention			68	68
TOTAUX AUTRES FONDS DÉDIÉS	**41 756**	**77**	**4 127**	**45 806**
TOTAL GÉNÉRAL	**134 676**	**92 997**	**97 977**	**139 657**

** Dotations de l'exercice : y compris la subvention à Généthon, financée par les recettes des animations du Téléthon*

Au 31 décembre 2015, les fonds dédiés sont constitués des éléments suivants :

- les fonds dédiés issus de la collecte du Téléthon 2015, laquelle a été affectée aux différentes activités qui seront menées par l'AFM-Téléthon en 2016 en fonction de la répartition communiquée aux donateurs au cours de l'émission diffusée sur France Télévisions,
- les autres fonds dédiés.

Les fonds dédiés issus de la collecte du Téléthon 2015 comprennent notamment le montant de la subvention prévue pour Généthon en 2016, qui est financée par les recettes des animations du Téléthon.

Les autres fonds dédiés regroupent notamment des financements nécessaires aux centres de recherche de l'AFM-Téléthon au-delà de 2016 :

- I-Stem (Institut des cellules souches pour le traitement et l'étude des maladies mono-géniques),
- l'Institut de Myologie, centre d'expertise international dédié au muscle et à ses maladies,
- le laboratoire Généthon, dont l'engagement dans le développement clinique de la thérapie génique pour les maladies rares constitue une priorité pour l'AFM-Téléthon,
- Atlantic Gene Therapies (AGT), qui regroupe à Nantes des unités de recherche et des plateformes

de production de vecteurs développant des stratégies de thérapie génique appliquées,

- le fonds de développement de la myologie, destiné à favoriser le lancement d'actions pour le développement et la pérennité de la myologie. Le conseil d'administration de l'AFM-Téléthon, en sa séance du 2 avril 2016 a validé le principe de transformation de l'Association Institut de Myologie en Fondation Reconnue d'Utilité Publique dédiée à la Myologie,
- les autres fonds dédiés comprennent également des legs et une subvention affectés à des projets et qui n'ont pas encore été utilisés à la fin de l'exercice.

2.2.5. État des dettes *(en milliers d'euros)*

Dettes	Montant brut	Degré exigibilité passif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an
Emprunts et dettes financières divers	2		2
Avances et acomptes reçus	39	39	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 965	8 965	
Dettes fiscales et sociales	7 755	7 755	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	221	221	
Subventions à payer	14 404	14 404	
Autres dettes	1 284	1 284	
TOTAL	**32 670**	**32 668**	**2**

2.2.6. Charges à payer *(en milliers d'euros)*

Nature	Montants 2015	Montants 2014
Fournisseurs factures non parvenues	3 738	3 449
Personnel & comptes rattachés	2 431	2 386
Organismes sociaux	1 136	1 128
États impôts et taxes	1 060	1 156
Divers charges à payer	15	2
TOTAL	**8 380**	**8 121**

2.2.7. Produits constatés d'avance

4 K€, non significatif.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

3.1. VENTILATION DES PRODUITS D'EXPLOITATION *(en milliers d'euros)*

Produits d'exploitation	2015	
	Montants	%
Ressources Téléthon [1]	**93 851**	**82,9 %**
Prestations de service	949	0,8 %
Subventions	237	0,2 %
Dons et mécénat (y compris les recettes des animations du Téléthon)	92 665	81,9 %
Ressources hors Téléthon [2]	**19 301**	**17,1 %**
Prestations de service	1 454	1,3 %
Produits de séjour	7 700	6,8 %
Subventions	772	0,7 %
Dons et mécénat (y compris les cotisations)	1 926	1,7 %
Legs	4 292	3,8 %
Autres produits	1 878	1,7 %
Reprises sur provisions & amortissements	621	0,5 %
Transfert de charges d'exploitation	658	0,6 %
TOTAL	**113 152**	**100,0 %**

(1) Dans le cadre du Téléthon, les organisateurs d'animations accréditées par l'AFM-Téléthon, conformément au principe établi dans la charte du Téléthon, remettent les recettes issues de la collecte nette des frais engagés, en s'efforçant de limiter à 10 % ces frais d'organisation.

(2) Dont 8 209 K€ de produits d'exploitation pour l'établissement de soins et 90 K€ de cotisations

3.2. VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN ANNUEL

Catégories	2015
Missions sociales	406
dont services régionaux	*160*
dont établissement de soins « Yolaine de Kepper »	*127*
Recherche de fonds	47
Fonctionnement de l'Association	75
TOTAL	**528**
PART DE L'EFFECTIF AFFECTÉ AUX MISSIONS SOCIALES	**77 %**

3.3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Les contributions volontaires en nature ont fait l'objet d'une valorisation indiquée au pied du tableau du Compte d'Emploi des Ressources (voir paragraphe 5.2.3.).

Le tableau ci-dessous indique, pour chacune des principales activités, le nombre des bénévoles qui ont apporté leurs compétences et donné de leur temps à l'AFM-Téléthon.

Nombre de bénévoles mobilisés par l'AFM-Téléthon tout au long de l'année, indépendamment du temps passé :

Services / Activités	Nombre de bénévoles
MISSION GUÉRIR (1)	**618**
Experts mobilisés pour les appels d'offres	652
Comité permanent Conseil Scientifique	50
Experts mobilisés pour les projets stratégiques (COSET)	41
Experts mobilisés pour les pôles et plateformes stratégiques et les bras armés	22
Divers	9
MISSION AIDER	**811**
Équipe des Délégations départementales	713
Groupes d'Intérêt	98
ACTIVITÉ DE RECHERCHE DE FONDS	**2 047**
Coordinateurs + Équipiers (153 Équipes AFM-Téléthon)	2 014
Direction des Ressources (Bénévoles Siège)	33
FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION	**2**
Bénévoles Siège	2
TOTAL	**3 478**

(1) À noter : une même personne peut intervenir dans différentes fonctions de la mission Guérir.

Par ailleurs, dans les jours qui précèdent le Téléthon et pendant les 30 heures de l'émission télévisée, on peut estimer à 200 000 le nombre de personnes impliquées bénévolement dans les manifestations organisées pour cet évènement et à 22 000 les personnes bénévoles pour traiter les appels téléphoniques des donateurs dans les « centres de promesses ».

3.4. IMPÔT *(en milliers d'euros)*

	Résultat courant	Résultat exceptionnel
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	**30 974**	
Impôts :		
au taux de 10 %	181	-
au taux de 24 %	1	
RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS	**30 792**	**-**

L'impôt constaté est constitué de l'impôt sur les sociétés qui frappe les revenus issus de certains produits financiers et le résultat du secteur lucratif.

3.5. RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation est un déficit de 9 844 K€.
Les produits d'exploitation s'élèvent à 113 152 K€, en légère progression (de 657 K€) par rapport à 2014.
Ils comprennent notamment le montant collecté au titre du Téléthon 2015, soit 93 851 K€, en progression de 931 K€ par rapport à 2014.
Les legs passent de 4 652 K€ en 2014 à 4 292 K€ en 2015.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 122 996 K€, en augmentation de 8 952 K€ par rapport à 2014.
Cette variation s'explique principalement par l'augmentation du poste des subventions et autres charges, qui passe de 54 440 K€ à 61 876 K€, soit + 7 436 K€ (+13,7%) et par l'augmentation des autres services extérieurs, qui passent de 9 765 K€ à 11 232 K€, soit + 1 467 K€ (+15%).
Le montant des subventions et autres charges est minoré des annulations d'engagements de subventions constatées au cours de l'exercice, soit 638 K€ en 2015.

3.6. RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier passe de 13 065 K€ en 2014 à 2 099 K€ en 2015.

Cette diminution de 10 966 K€ s'explique par les variations suivantes :

les Produits financiers, de 2 716 K€, sont inférieurs de 11 513 K€ à ceux de 2014 (14 229 K€), ils comprennent notamment :

- les produits issus des placements financiers (total des rubriques « Revenus des autres intérêts et produits assimilés » et « Produits nets sur cessions des VMP ») en diminution de 275 K€, passant de 2 198 K€ en 2014 à 1 923 K€ en 2015. Cette évolution s'explique par la poursuite de la baisse des taux d'intérêts à court terme, qui sont à la base du rendement de nos produits de placement.
- les reprises sur provisions financières sont en diminution de 11 244 K€, passant de 12 004 K€ en 2014 à 760 K€ en 2015.

Les reprises de l'exercice précédent comprenaient, pour 9 841 K€, la reprise de la totalité des provisions qui avaient été constituées par l'AFM-Téléthon sur les avances et les titres relatifs à la société Trophos, laquelle a fait l'objet d'une cession au cours de l'exercice 2015.

Les reprises de l'exercice comprennent une reprise sur provision de 375 K€ relative à l'encours du fonds commun de placement à risque « Fonds Biothérapies Innovantes et Maladies Rares », qui a été partiellement revalorisé au 31 décembre 2015.

Les charges financières s'élèvent à 617 K€, en diminution de 546 K€ par rapport à 2014.

3.7. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de l'exercice s'élève à 43 700 K€, pour – 1 732 K€ en 2014.

Les produits exceptionnels, de 47 191 K€, comprennent les produits relatifs à la cession au groupe pharmaceutique Roche des actions de la société Trophos et de la licence d'exploitation de la molécule olesoxime.

Le produit constaté sur l'exercice au titre de la vente des actions s'élève à 8 559 K€. Il correspond au montant encaissé par l'Association.

Le produit constaté sur l'exercice au titre de la cession de la licence s'élève à 38 032 K€, pour un montant encaissé de 51 000 K€. De ce dernier montant, 12 968,2 K€ ont été enregistrés en diminution d'éléments de l'actif composés de créances sur la société Trophos (des avances remboursables pour un montant total de 12 671,6 K€ et un emprunt obligataire pour 296,6 K€).

Les charges exceptionnelles, de 3 491 K€, comprennent la comptabilisation en charges, pour un montant de 3 250 K€, des actions de la société Trophos.

4. AUTRES INFORMATIONS

4.1. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Conformément à l'article 261-7 1°d du Code Général des impôts portant sur les conditions de rémunération des dirigeants d'association, l'AFM-Téléthon a versé à sa Présidente, pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, une rémunération brute de 79 884 € dont 3 240 € d'avantages en nature constitués par la mise à disposition d'un véhicule. Le montant des rémunérations brutes et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés (tels que définis par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif) s'est élevé à 358 309 € en 2015.

4.2. INFORMATIONS CONCERNANT LE DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle introduit à compter du 1er janvier 2015 la création du compte personnel de formation (CPF) et la disparition du Droit Individuel de Formation (DIF) depuis le 31 décembre 2014.

Le nombre d'heures DIF non utilisé est reporté dans le nouveau compteur du CPF et utilisable jusqu'au 31 décembre 2020.

4.3. TABLEAU DES ENGAGEMENTS HORS BILANS DES LEGS *(en milliers d'euros)*

Nature de la contribution	2015	2014
Legs acceptés par les organes statutairement compétents	-	1 007
Legs autorisés par l'organisme de tutelle	9 022	5 899
TOTAL	**9 022**	**6 906**

4.4. TABLEAU DE SUIVI DES LEGS ET DONATIONS *(en milliers d'euros)*

Legs et donations acceptés par l'Association pour lesquelles l'autorité administrative n'a plus de droit d'opposition en cours à la fin de l'exercice	Legs et donations à recevoir	Legs et donations reçus (encaissements)	Décaissements et virements pour affectation définitive	Solde des Legs et donations en début d'exercice	Solde des Legs et donations en fin d'exercice
9 022	9 022	4 501	4 317	- 42	142
TOTAL	**9 022**	**4 501**	**4 317**	**- 42**	**142**

4.5. ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS

L'AFM-Téléthon a engagé d'importants programmes de recherche scientifique qui s'échelonnent sur plusieurs années. Toutefois, en raison de la fragilité de ses ressources Téléthon (risques liés au bon déroulement de l'émission et des animations Force T) et des contrôles réguliers effectués sur l'avancement des programmes, l'AFM-Téléthon s'est réservé le droit d'interrompre ou de réduire ses engagements financiers chaque année en cas de diminution du Téléthon ou de déroulement non conforme des programmes (clause incluse dans les contrats pluriannuels).

Les financements restant à apporter dans le cadre des projets stratégiques pluriannuels de recherche scientifique et ayant fait l'objet de contrats signés entre l'AFM-Téléthon et les porteurs des projets s'élèvent au 31 décembre 2015 à 3 402 K€.

Par ailleurs les sommes restant à verser par l'Association dans le cadre de sa souscription au Fonds Biothérapies Innovantes et Maladies Rares s'élèvent à 24 600 K€ au 31 décembre 2015.

De plus, l'AFM-Téléthon s'est portée caution solidaire dans le cadre d'un prêt bancaire contracté par l'Association Institut de Myologie (valeur au 31 décembre 2015 : 532 K€).

Bail à construction : la construction du centre de conférences Génocentre a été réalisée dans le cadre d'un bail à construction qui prévoit le retour du centre de conférences au département de l'Essonne en juillet 2034.

4.5.1. Emprunt auprès des organismes bancaires

Néant

4.6. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	2015
Honoraires facturés au titre de la mission de contrôle légal des comptes	111 000 TTC
Honoraires facturés au titre des diligences directement liées à la mission de contrôle légal	0 TTC
TOTAL DES HONORAIRES	**111 000 TTC**

5. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC

5.1. TABLEAU DU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

L'AFM-Téléthon a établi le CER sur la base du règlement du comité de la réglementation comptable n°2008-12 applicable à partir de l'exercice 2009.

Ce règlement du CRC impose un modèle de tableau qui se traduit par :

- la présentation des données de l'année uniquement,
- la présentation d'une part de l'ensemble des emplois et des ressources et d'autre part des ressources issues de la générosité publique et des emplois correspondants,
- l'utilisation des libellés des rubriques d'emplois et de ressources fixés par le règlement du CRC,
- la présentation du montant des ressources non affectées et non utilisées en début et en fin d'exercice,
- la prise en compte du financement des immobilisations par des ressources provenant de la générosité publique.

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES 2015

EMPLOIS	Emplois de N = compte de résultat	Affectation des emplois de ressources collectées auprès du public utilisées sur N	
1. MISSIONS SOCIALES	**102 807 634**	**ST1**	**75 679 696**
1.1 Réalisées en France	98 113 824		72 224 445
Actions réalisées directement	*32 458 633*		*23 893 746*
Versements à un organisme central ou d'autres organismes	*65 655 191*		*48 330 699*
1.2 Réalisées à l'étranger	4 693 810		3 455 250
Actions réalisées directement	*0*		*0*
Versements à un organisme central ou d'autres organismes	*4 693 810*		*3 455 250*
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	**12 858 443**	**ST2**	**10 463 650**
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	12 255 512		9 973 010
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés	602 931		490 639
2.3 Charges liées à la recherche de subventions ou autres concours publics	0		0
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	**9 793 301**	**ST3**	**7 200 733**
		T3	93 344 079
I. Total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat	125 459 379		
II. Dotations aux provisions	1 826 369		
III. Engagements à réaliser sur ressources affectées	97 977 431		
IV. Excédent de ressources de l'exercice	30 792 490		
V. TOTAL GÉNÉRAL	**256 055 668**		
V. Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		T5	3 484 619
VI. Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		T5bis	793 184
VII. TOTAL DES EMPLOIS FINANCÉS PAR LES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC		**T6**	**96 035 513**
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Missions sociales	1 344 391		
Frais de recherche de fonds	1 814 460		
Frais de fonctionnement et autres charges	46 033		
TOTAL	**3 204 884**		

RESSOURCES	Ressources collectées sur N = compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public utilisées sur N	
Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice			0
1. RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	**100 714 868**	**T2**	**100 714 868**
1.1 Dons et legs collectés	98 153 896		98 153 896
Dons manuels non affectés			
Dons manuels affectés	*93 861 926*		*93 861 926*
Legs et autres libéralités non affectés	*4 291 970*		*4 291 970*
Legs et autres libéralités affectés			
1.2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	2 560 972		2 560 972
2. AUTRES FONDS PRIVÉS	**949 370**		
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	**8 932 045**		
4. AUTRES PRODUITS	**51 048 332**		
I. Total des ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat	161 644 615		
II. Reprises des provisions	1 413 680		
III. Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	92 997 373		
IV. Variation des fonds dédiés collectés auprès du public (*cf.* tableau des fonds dédiés)		T4	- 4 679 355
V. Insuffisance de ressources de l'exercice			
VI. TOTAL GÉNÉRAL	**256 055 668**	**T2+T4**	**96 035 513**
VII. TOTAL DES EMPLOIS FINANCÉS PAR LES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC		**T6**	**96 035 513**
Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		T7	0
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Bénévolat	2 770 957		
Prestations en nature	273 972		
Dons en nature	159 955		
TOTAL	**3 204 884**		

5.2. MÉTHODE D'ÉLABORATION DU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

Les principes retenus pour l'élaboration du tableau du compte d'emploi annuel des ressources ont été approuvés par le conseil d'administration du 2 avril 2010. La seule modification apportée concerne le financement des immobilisations acquises avant la première année d'application du CRC 2008-12 et dont les amortissements ne peuvent être financés par les ressources issues de la générosité du public de l'exercice.

5.2.1. Définition des missions sociales de l'Association

Le périmètre des actions, dont la valorisation est intégrée aux missions sociales de l'AFM-Téléthon, est conforme aux actions précisées dans l'article 1 de ses statuts à savoir :

- guérir les maladies neuromusculaires,
- réduire le handicap qu'elles génèrent.

L'atteinte de ces objectifs repose sur les modes d'actions suivants :

- promouvoir toutes les recherches permettant, directement ou indirectement, la compréhension des maladies neuromusculaires, pour la plupart d'origine génétique, la mise au point de traitement et la prévention du handicap,
- favoriser la diffusion et l'exploitation des connaissances ainsi obtenues,
- sensibiliser l'opinion publique, les pouvoirs publics et tous les organismes ou institutions, au plan national ou international, aux problèmes de recherche, de soins, de prévention et de guérison, pour en susciter la prise en compte,
- apporter une aide matérielle, morale et technique aux malades,
- favoriser leur intégration sociale, et défendre leurs intérêts.

Les missions sociales se répartissent en trois catégories propres à l'association : la mission Guérir, la mission Aider et les actions de communication relatives aux missions sociales de l'AFM-Téléthon.

5.2.2. Définition des ressources issues de la générosité publique

Les ressources issues de la générosité publique comprennent :

- les dons affectés et non affectés,
- les legs affectés et non affectés,
- les produits financiers issus des placements financiers. Leur classement dans les ressources issues de la générosité publique se justifie par le fait que ces produits sont très majoritairement issus de ressources elles-mêmes issues de la générosité publique, qui font l'objet de placements financiers dans l'attente de leur utilisation.
- les recettes inscrites sous le régime du mécénat. Le classement des ressources issues du mécénat dans cette catégorie s'explique par l'absence de contrepartie qui caractérise ces opérations.

Les ressources non issues de la générosité publique comprennent :

- les autres fonds privés composés des recettes inscrites sous le régime du parrainage,
- les subventions et autres concours publics (qui incluent notamment le financement de l'établissement de soins par les organismes sociaux),
- les autres produits comprenant notamment les produits de vente de biens et de services et le cas échéant certains produits exceptionnels (comme cette année, les produits issus de la cession de la société Trophos et de la licence d'exploitation de la molécule Olesoxime).

Le ratio des ressources collectées auprès du public (hors variation des fonds dédiés collectés auprès du public) rapportées au total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public (T2/T6) s'élève à 104,9 %.

5.2.3. Évaluation des contributions volontaires en nature

Bénévoles :
Le travail des bénévoles a été valorisé sur la base de l'estimation des heures travaillées et forfaitairement au taux horaire du SMIC chargé (soit 15,37 euros de l'heure). Cette valorisation s'élève à 2 771 K€.

Autres contributions volontaires en nature :
Les autres contributions volontaires en nature ont été valorisées sur la base des prestations et dons en nature ayant fait l'objet de conventions ou de déclarations chiffrées fournies par les prestataires.

Ces valorisations s'élèvent à :

- 274 K€ pour les prestations en nature,
- 160 K€ pour les dons en nature.

5.2.4. Principes d'affectation des ressources aux différentes catégories d'emplois

L'affectation des ressources par types d'emplois du CER est effectuée selon un processus en trois étapes correspondant à l'affectation de trois catégories de ressources :

Étape 1 : affectation des ressources de l'exercice liées à des emplois :
Dans le cas de ressources de l'exercice affectées à des emplois (par ex. : financement par l'assurance-maladie des frais de fonctionnement de l'établissement de soins) ou provenant de refacturations de charges (par ex. : refacturation du loyer des locaux utilisés par Généthon), ces ressources sont logiquement affectées aux emplois correspondants.

Étape 2 : affectation des ressources de l'exercice non liées à des emplois :
Les ressources de l'exercice qui ne sont pas liées à des emplois en particulier, qu'elles soient issues de la générosité du public ou non, sont affectées uniformément au prorata par types d'emplois.
Concernant l'exercice 2015, il est à noter que les plus-values issues de la cession de la société Trophos et de la licence d'exploitation de l'olesoxime (voir « 1.1. Événements principaux de l'exercice »), qui ont été classées en « Autres produits » dans le CER, n'ont pas été affectées aux emplois de l'exercice.

Étape 3 : utilisation du solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (T1)
Le solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (T1) ajouté à la variation des fonds dédiés collectés auprès du public (qui est une ressource complémentaire lorsqu'elle est positive et une consommation de ressources lorsqu'elle est négative) est affecté uniformément au prorata par types d'emplois lorsque les ressources de l'exercice ne permettent pas de couvrir les emplois.

La part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public (avec neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public) a été déterminée selon le même procédé que les autres types d'emplois du CER.

5.2.5. Détermination de la variation des fonds dédiés collectés auprès du public

Les fonds dédiés sont majoritairement constitués de ressources issues de la générosité du public mais également d'autres ressources non issues de la générosité du public comme les ressources liées aux opérations de partenariat inscrites sous le régime du parrainage qui font également partie des recettes du Téléthon.

À partir du 31 décembre 2009, la totalité de la collecte du Téléthon a été comptabilisée en fonds dédiés (en 2011, une opération de mécénat concernant l'activité de Village Répit Famille® de Saint-Georges-sur-Loire et incluse dans le montant du Téléthon, a été exclue du montant comptabilisé en fonds dédiés).

Tableau des fonds dédiés issus de la générosité publique *(en milliers d'euros)*

	Dotations	Reprises	Variation du solde global
Fonds dédiés issus de la collecte du Téléthon	93 851	92 920	
dont : issus de la générosité publique	*92 901*	*92 271*	
Autres fonds dédiés	4 127	77	
dont : issus de la générosité publique	*4 127*	*77*	
TOTAL VARIATIONS DES FONDS DÉDIÉS ISSUS DE LA GÉNÉROSITÉ PUBLIQUE	**97 028**	**92 348**	**- 4 679**

5.2.6. Tableaux de présentation des emplois et des ressources du CER par nature de comptes

5.2.6.1. Tableau de présentation des emplois par nature de comptes

Le tableau ci-dessous détaille le montant des rubriques des emplois du CER par nature comptable de charges. Il facilite la comparaison entre le CER et le compte de résultat et permet l'analyse des rubriques des emplois par type de dépenses.

Emplois / Charges	Achats	Services extérieurs	Autres services extérieurs	Impôts et taxes	Charges de personnel	Subventions
1. MISSIONS SOCIALES	**1 735 856**	**3 988 486**	**3 896 944**	**2 478 042**	**23 932 350**	**61 780 086**
1.1. Réalisées en France	1 735 856	3 988 486	3 861 051	2 478 042	23 932 350	57 152 155
Actions réalisées directement	*1 407 808*	*3 210 487*	*2 840 710*	*2 145 094*	*21 663 029*	
Versements à un organisme central ou d'autres organismes	*328 047*	*777 999*	*1 020 342*	*332 949*	*2 269 321*	*57 152 155*
1.2. Réalisées à l'étranger			35 892			4 627 930
Actions réalisées directement						
Versements à un organisme central ou d'autres organismes			*35 892*			*4 627 930*
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	**179 269**	**3 213 643**	**5 704 561**	**351 762**	**3 264 959**	
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	175 127	3 190 107	5 672 709	326 072	2 762 231	
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés	4 141	23 536	31 851	25 689	502 728	
2.3. Charges liées à la recherche de subventions ou autres concours publics						
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	**618 837**	**1 006 231**	**1 625 242**	**689 769**	**5 210 165**	
I. TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RÉSULTAT	**2 533 962**	**8 208 361**	**11 226 746**	**3 519 573**	**32 407 474**	**61 780 086**
II. Dotations aux provisions						
III. Engagements à réaliser sur ressources affectées						
IV. Excédent de ressources de l'exercice						
TOTAL DES CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT						

	Autres charges gestion	Charges financières	Charges except.	Dotations amort.	Impôt sur les sociétés	TOTAL I	Dotations provisions	Engage-ments à réaliser	Excédent de ressources	TOTAL
	59 745	**114**	**3 418 638**	**1 517 374**		**102 807 634**				
	59 745	114	3 404 120	1 501 904		98 113 824				
	56 765	*114*	*10 084*	*1 124 541*		*32 458 633*				
	2 979		*3 394 036*	*377 363*		*65 655 191*				
			14 518	15 470		4 693 810				
			14 518	*15 470*		*4 693 810*				
	12 587		**1 916**	**129 747**		**12 858 443**				
			1 916	127 349		12 255 512				
	12 587			2 398		602 931				
	27 892	**10**	**23 581**	**410 042**	**181 532**	**9 793 301**				
	100 224	**125**	**3 444 135**	**2 057 163**	**181 532**	**125 459 379**				
							1 826 369			
								97 977 431		
									30 792 490	
										256 055 668

5.2.6.2. Tableau de présentation des ressources par nature de comptes

Le tableau ci-dessous détaille le montant des rubriques des ressources du CER par nature comptable de produits. Il facilite la comparaison entre le CER et le compte de résultat et permet l'analyse des rubriques des ressources par type de produits.

Ressources / Produits	Prestations de service	Produits de séjour	Subventions	Dons et mécénats	Legs	Autres produits de gestion
1. RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC				**94 466 995**	**4 291 970**	
1.1. Dons et legs collectés				93 861 926	4 291 970	
Dons manuels affectés				*93 861 926*		
Legs et autres libéralités non affectés					*4 291 970*	
Legs et autres libéralités affectés						
1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public				*605 069*		
2. AUTRES FONDS PRIVÉS	**949 370**					
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS		**7 699 508**	**1 009 395**			
4. AUTRES PRODUITS	**1 453 606**			**90 090**		**1 878 050**
I. TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RÉSULTAT	**2 402 976**	**7 699 508**	**1 009 395**	**94 557 085**	**4 291 970**	**1 878 050**
II. Reprises aux provisions						
III. Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs						
IV. Insuffisance de ressources de l'exercice						
TOTAL DES CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT						

	Produits financiers	Produits exceptionnels	Transferts de charge	TOTAL I	Reprise provisions	Report des ressources affectées	Insuffisance de ressources	TOTAL
	1 955 903			**100 714 868**				
				98 153 896				
				93 861 926				
				4 291 970				
	1 955 903			*2 560 972*				
				949 370				
		223 142		**8 932 045**				
	33 177	**46 935 346**	**658 063**	**51 048 332**				
	1 989 080	**47 158 488**	**658 063**	**161 644 615**				
					1 413 680			
						92 997 373		
								256 055 668

5.2.7. Principes d'affectation des emplois

Les dépenses sont affectées aux différentes lignes du CER selon les principes suivants :

5.2.7.1. Affectation directe

5.2.7.1.1. Principes généraux de l'affectation directe

Dès l'enregistrement comptable les dépenses sont affectées analytiquement en fonction de leur destination.

Il s'agit principalement :

- des achats, autres services et honoraires,
- des amortissements : en fonction des biens ou actions concernés (par exemple pour les postes informatiques, l'imputation est définie en fonction de l'utilisateur ou du service concerné),
- des subventions allouées aux équipes de recherche ou aux programmes scientifiques industriels en France ou à l'étranger (qui sont affectées aux missions sociales),
- des subventions allouées aux consultations pluridisciplinaires, à des actions de revendication ou les aides attribuées aux familles (qui sont affectées aux missions sociales),
- de l'impôt sur les sociétés qui frappe le secteur lucratif et certains produits financiers (qui est affecté en frais de fonctionnement),
- des dépenses de personnel au sens large, c'est-à-dire incluant salaires et charges sociales, téléphonie, fournitures et mobilier de bureau et frais de déplacements, qui sont imputées sur le code analytique correspondant à la mission définie pour chaque salarié (donc en missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement).

5.2.7.1.2. Affectation des dépenses de personnel

Affectation en missions sociales :

- de l'ensemble des salariés travaillant au sein de la direction scientifique, y compris l'assistante et les juristes qui conseillent les membres de cette direction, ainsi que la chargée d'études financières de cette direction,
- de l'ensemble des salariés travaillant au sein des directions Actions médicales, Actions revendicatives, Actions familles. Les coûts afférents aux juristes (rattachés au Secrétariat général) qui accompagnent les malades et leurs familles dans la résolution des difficultés rencontrées (accès au droit, discrimination…) sont également imputés aux missions sociales,
- de l'ensemble des salariés travaillant au sein de la direction de la communication, excepté les réaffectations expliquées ci-après.

Affectation en frais de recherche de fonds :

- de l'ensemble des salariés travaillant au sein des directions Collecte et mobilisation, et Marketing et Développement des ressources, excepté les réaffectations expliquées ci-dessous,
- des salariés travaillant au sein des services de développement des partenariats

Affectation en frais de fonctionnement :

- de l'ensemble des autres salariés hormis les réaffectations expliquées ci-dessous.

5.2.7.1.3. Cas particuliers de certaines dépenses de personnel

Pour certains salariés, dont la mission concerne plusieurs activités différentes, une partie de leurs salaires et charges est réaffectée par clé de répartition, au prorata du temps consacré à chaque activité, sur différentes lignes du CER.

Exemples :
Au sein de la direction de la communication

- une quote-part de la coordination de la direction de la Communication est affectée en frais de recherche de fonds,
- la totalité du service audiovisuel est affectée en frais de fonctionnement,
- une quote-part des salariés concourant aux actions de communication interne auprès du personnel est affectée en frais de fonctionnement,
- une quote-part des salariés chargés de la mobilisation des familles est affectée en frais de recherche de fonds.

Au sein de la direction Marketing et Développement des ressources

- une quote-part des salariés de l'activité Nouveaux Médias est affectée en missions sociales.

5.2.7.1.4. Répartition de certaines dépenses autres que les dépenses de personnel

- Les achats, autres services et honoraires, liés à l'activité Nouveaux Médias sont répartis entre les missions sociales et les frais de recherche de fonds.
- Les dépenses engagées par les salariés chargés de la mobilisation des familles sont réparties entre les missions sociales et les frais de recherche de fonds.

5.2.7.2. Affectation indirecte de certains coûts de structure ou de fonctionnement

Certaines charges sont réparties sur les différentes lignes du CER en fonction de clés de répartition.

Il s'agit principalement des coûts liés aux bâtiments du siège :
Les salaires et charges des salariés assurant l'entretien et la gestion des travaux des bâtiments situés à Évry (15 910 m², hors Génocentre, dont 8 160 m² de laboratoires scientifiques), ainsi que les autres coûts afférents à ces bâtiments sont répartis entre le laboratoire Généthon et l'AFM-Téléthon au prorata des mètres carrés ; pour la partie incombant à l'AFM-Téléthon : entre les différentes missions de l'AFM-Téléthon au prorata des effectifs opérant sur le site d'Évry (hors Génocentre).

5.2.8. Commentaire explicatif sur le total général des ressources

Le total général des ressources (VI) qui s'élève à 256 millions d'euros, est composé des éléments suivants :

- Total des ressources inscrites au compte de résultat (I) pour : 161,6 M€ ;
- Reprises des provisions (II) pour : 1,4 M€ ;
- Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs (III) pour : 93 M€.

Le total des ressources comprend donc 93 M€ de ressources qui ne sont pas des ressources de l'exercice mais des reprises de fonds dédiés (*cf.* paragraphe 2.2.4).
La totalité des ressources issues de la générosité publique ayant été consommée ou affectée durant l'exercice 2015 (y compris le report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice qui est nul), il n'y a pas, au 31 décembre 2015, de ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées.

5.3. NOTES SUR LES EMPLOIS

5.3.1. Missions sociales

Les emplois consacrés aux missions sociales se répartissent en 3 catégories propres à l'Association : la mission Guérir, la mission Aider et les actions de communication relatives aux missions sociales de l'AFM-Téléthon.

La mission Guérir inclut les dépenses engagées dans la recherche et le développement des thérapeutiques, notamment dans les laboratoires de l'Institut des Biothérapies des maladies rares créé par l'AFM-Téléthon. L'Institut des Biothérapies des maladies rares est constitué de quatre centres de recherche à la pointe de leurs domaines respectifs : Généthon et Atlantic Gene Therapies pour la thérapie génique des maladies rares, I-Stem pour la thérapie cellulaire des maladies monogéniques et l'Institut de Myologie pour le muscle.

Les travaux de recherche et de développement des thérapeutiques sont également réalisés dans le cadre de plus de 280 programmes de recherche, essais cliniques et jeunes chercheurs soutenus financièrement.

La mission Aider comprend les sommes engagées par l'AFM-Téléthon pour aider les malades et leurs familles à vivre avec la maladie en attendant la guérison. Ces actions se déclinent selon 4 axes :

- les actions et informations médicales et paramédicales ;
- les affaires publiques, pour défendre les droits des malades et des personnes en situation de handicap ainsi que les positions de l'Association ;
- les actions auprès des malades et de leurs familles ;

- la vie associative (actions sur le terrain, soutien aux groupes de malades, organisation de la Journée des familles).

Les actions de communication relatives aux missions sociales de l'AFM-Téléthon sont destinées à sensibiliser et informer le public et les pouvoirs publics dans les domaines liés aux missions sociales de l'AFM-Téléthon (recherche et aide aux malades).

Ce poste comprend notamment le déficit d'exploitation du centre de conférences Génocentre. Initié et cofinancé par l'AFM-Téléthon, le département de l'Essonne et la région Île-de-France dans le cadre de la Génopole d'Évry (site dédié à la génomique et aux biotechnologies), Génocentre accueille depuis 2001 de nombreuses conférences et séminaires. Cet espace de communication ouvert aux malades, aux professionnels de santé et aux chercheurs a notamment pour mission de favoriser les échanges au sein de la communauté médicale et scientifique.

5.3.2. Frais de recherche de fonds

Les frais d'appel à la générosité du public comprennent :

- les coûts liés à l'opération Téléthon, y compris les coûts d'impression, de mailing, de sous-traitance et d'assurance engagés pour le Téléthon et ses plus de 20 000 animations locales ; la participation de l'AFM-Téléthon au coût de production de l'émission sur France Télévisions ; les frais de déplacements des coordinateurs et salariés du Téléthon ; les charges de personnel liées à l'animation du réseau Force T, à la préparation et à la réalisation du Téléthon ;
- les frais de traitement des dons et des legs qui sont constitués essentiellement des frais engagés lors du Téléthon 2015 pour traiter les appels téléphoniques et les dons reçus, mais comprennent également les coûts de fonctionnement téléphonique des centres d'appels 3637 tenus bénévolement par les Lions Club ainsi que les frais d'affranchissement générés par l'opération (envois de la promesse, du chèque dans l'enveloppe T et du reçu fiscal) et les charges de personnel relatives à la remontée des fonds.

Les frais de recherche des autres fonds privés comprennent la masse salariale et les frais de fonctionnement des collaborateurs impliqués dans la recherche de partenaires (parrainage).

Le ratio des frais de recherche de fonds rapportés aux ressources collectées auprès du public (ST2 / T2) s'élève à 10,4 %. Ce ratio inclut au numérateur les frais de recherche des autres fonds privés mais n'inclut pas au dénominateur ces autres fonds privés. Minorés des frais de recherche des autres fonds privés, les frais de recherche de fonds ne représentent plus que 9,9 % des ressources de l'exercice collectées auprès du public.

5.3.3. Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement incluent :

- les frais des services de gestion (direction générale, juridique – hors dossiers des actions médicales et scientifiques –, direction informatique, direction financière, direction des ressources humaines, services généraux…),
- les frais des instances associatives (Assemblée Générale, conseil d'administration…),
- les frais des actions de communication non relatives aux missions sociales, notamment la communication financière (rapport annuel).

5.3.4. Chiffres-clés de notre communication financière

Afin de donner une image plus fidèle de l'ensemble de ses activités, l'AFM-Téléthon applique certains retraitements aux chiffres du CER pour calculer les chiffres-clés, basés sur les chiffres des emplois du compte d'emploi des ressources (tous financements confondus, c'est-à-dire ceux qui sont issus de la générosité publique et les autres).

Ainsi, les programmes de recherche soutenus par l'Association sont, pour certains d'entre eux, financés par des avances remboursables ou par d'autres investissements financiers (notamment le versement dans le fonds d'amorçage créé spécifiquement). Ces financements n'étant pas des charges, ils sont exclus des emplois du CER alors qu'ils font partie intégrante des missions sociales de l'AFM-Téléthon.

Par ailleurs, certaines charges supportées dans un premier temps par l'AFM-Téléthon font l'objet de refacturations partielles ou ont été financées, pour partie, par des subventions d'investissement, et ne constituent donc pas, en définitive, des dépenses pour l'Association.

Ainsi, l'AFM-Téléthon présente à ses donateurs des chiffres-clés basés sur les chiffres des emplois du compte d'emploi des ressources retraités avec les éléments explicités ci-dessus, à savoir :

- l'octroi et le remboursement des avances accordées dans le cadre des missions sociales,
- les autres investissements financiers dans des structures dédiées à la recherche,
- la minoration des emplois par les produits qui les ont atténués.

Il convient de noter que les principes de cette méthode n'ont pas été modifiés depuis qu'ils ont été établis.

Les retraitements appliqués aux chiffres du CER pour déterminer les chiffres-clés relatifs aux activités de l'AFM-Téléthon au cours de l'exercice sont les suivants :

En millions d'euros	Emplois du CER 2015 = compte de résultat	Variation des avances octroyées dans le cadre des missions sociales	Autres investissements financiers dans des structures dédiées à la recherche	Produits ayant atténué les emplois	Total des retraitements	Chiffres-clés de la communication financière de l'exercice 2015	
Missions sociales	102,8	0,2	- 1,0	- 2,5	- 3,3	99,5	81,9 %
Frais de recherche de fonds	12,9					12,9	10,6 %
Frais de fonctionnement	9,8			- 0,7	- 0,7	9,1	7,5 %
TOTAL	**125,5**	**0,2**	**- 1,0**	**- 3,2**	**- 4,0**	**121,5**	**100,0 %**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 1.1. Événements principaux de l'exercice » de l'annexe concernant le traitement fiscal de la cession des titres de Trophos et de la licence.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

La note 3.7 de l'annexe expose les principes de comptabilisation de la cession des titres de Trophos et des droits de licence.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Association, nous avons examiné les modalités de comptabilisation de cette opération et nous nous sommes assurés que la note 3.7 de l'annexe fournit une information appropriée.

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

La note 5 de l'annexe expose les méthodes d'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Association, nous avons

vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources, décrites dans l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement CRC n°2008-12 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris La Défense, le 18 mai 2016

KPMG

Jacky Lintignat
Associé

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Aux membres,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

En application de l'article R.612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L.612-5 du Code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION GÉNÉTHON

Administrateurs concernés : Laurence Tiennot-Herment, Marie-Christine Ouillade.

Association concernée : Généthon.

- **Nature et objet :** 1 - subvention accordée à cette Association pour assurer le coût de ses travaux de développement de traitement et de thérapie génique et cellulaire.

  Modalités : notification d'une subvention de 25 236 000 € pour l'exercice 2015.

- **Nature et objet :** 2 - dans le cadre de 4 baux, location de locaux abritant le siège et les activités de Généthon.

  Modalités : facturation de loyers annuels et charges locatives d'un montant de 914 240 € hors taxes pour l'exercice 2015.

- **Nature et objet :** 3 - prêt de 1 320 000 € pour permettre à Généthon de participer aux fonds propres de GenoSafe.

  Modalités : avance consentie sans intérêt et remboursable selon un plan de remboursement préétabli au 31 décembre 2007, compte tenu des remboursements effectués, cette avance est de 697 522 € au 31 décembre 2015.

CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ GENOSAFE

Administrateur concerné : Stéphane Berthélémy.

Société concernée : GenoSafe.

- **Nature et objet :** dans le cadre d'un bail, location de locaux abritant le siège et les activités de GenoSafe.

  Modalités : facturation de loyers annuels et charges locatives d'un montant de 105 607 € hors taxes pour l'exercice 2015.

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION INSTITUT DE MYOLOGIE (AIM)

Administrateurs concernés : Laurence Tiennot-Herment, Marina Roussel.

Association concernée : Association Institut de Myologie.

- **Nature et objet :** 1 - subvention accordée par l'AFM-Téléthon à l'Association Institut de Myologie pour assurer ses investissements et ses coûts de fonctionnement.

  Modalités : notification d'une subvention de 8 569 000 € pour l'exercice 2015.

- **Nature et objet :** 2 - caution octroyée par l'AFM-Téléthon dans le cadre d'un emprunt bancaire contracté par l'Association Institut de Myologie.

  Modalités : constitution en 2013 d'un cautionnement solidaire sur un emprunt dont le montant restant dû s'élève à 532 238 € au 31 décembre 2015.

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION : CENTRE D'ÉTUDES DES CELLULES SOUCHES (CECS)

Administrateurs concernés : Alexandre Méjat, François Lamy, Jean-François Malaterre.

Association concernée : Centre d'Études des Cellules Souches.

- **Nature et objet :** 1 - subvention accordée à cette association pour assurer ses coûts de fonctionnement.

  Modalités : notification d'une subvention pour un montant total de 4 700 000 € pour l'exercice 2015.

- **Nature et objet :** 2 - dans le cadre d'un bail, location de locaux abritant le siège et les activités de CECS.

  Modalités : facturation de loyers annuels et charges locatives d'un montant de 550 749 € hors taxes pour l'exercice 2015.

- **Nature et objet :** 3 - vente de matériel.

  Modalités : facturation de biens d'un montant de 18 560 € hors taxes.

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION GENATLANTIC

Administrateurs concernés : Béatrice de Montleau, Alexandre Méjat, Marie-Christine Ouillade.

Association concernée : Genatlantic.

- **Nature et objet :** subvention accordée par l'AFM à l'Association Genatlantic pour assurer ses coûts de fonctionnement.

  Modalités : notification d'une subvention de 2 400 000 € pour l'exercice 2015.

CONVENTION AFM PRODUCTIONS

Administrateurs concernés : Laurence Tiennot-Herment, Julia Tabath.

Société concernée : AFM Productions Sarl.

- **Nature et objet :** 1 - avance de trésorerie consentie par AFM-Téléthon à AFM Productions.

  Modalités : avance s'élevant à 567 300 € au 31 décembre2015.

- **Nature et objet :** 2 - dans le cadre d'un bail, location de locaux abritant le siège et les activités d'AFM Productions.

  Modalités : facturation de loyers annuels et charges locatives d'un montant de 1 606 € hors taxes pour l'exercice 2015.

- **Nature et objet :** 3 - cession d'images.

  Modalités : facturation d'images pour le film « le virus qui soigne » d'un montant de 20 000 € hors taxes.

CONVENTION AVEC LE GIP GÉNOPOLE

Administrateur concerné : Laurence Tiennot-Herment.

Structure concernée : Groupement d'intérêt public Génopole.

- **Nature et objet :** subvention accordée au GIP Génopole pour assurer le financement du fonctionnement et des projets de développements de ce GIP.

  Modalités : notification d'une subvention pour un montant de 270 000 € pour l'exercice 2015.

CONVENTION AVEC EURORDIS

Administrateur concerné : Béatrice de Montleau.

Structure concernée : Association Eurordis.

- **Nature et objet :** convention de partenariat pour assurer le fonctionnement d'Eurordis.

  Modalités : vote d'une subvention de 634 500 €.

CONVENTION AVEC LA FONDATION MALADIES RARES

Administrateur concerné : Laurence Tiennot-Herment.

Structure concernée : Fondation Maladies Rares.

- **Nature et objet :** subvention accordée à la Fondation Maladies Rares par l'AFM-Téléthon.

  Modalités : vote d'une subvention de 1 700 000 €.

CONVENTION AVEC EUROPEAN NEUROMUSCULAR CENTER (ENMC)

Administrateurs concernés : Jean-François Malaterre, Alexandre Méjat.

Structure concernée : Association European Neuromuscular Center (ENMC).

- **Nature et objet :** contribution accordée à l'ENMC par l'AFM-Téléthon.

  Modalités : vote d'une subvention de 10 500 € et règlement d'une contribution de 30 000 €.

CONVENTION AVEC ALLIANCE MALADIES RARES

Administrateurs concernés : Marina Roussel, Jean-François Malaterre.

Structure concernée : Association Alliance Maladies Rares.

- **Nature et objet :** 1 - subvention accordée par l'AFM-Téléthon.

  Modalités : vote d'une subvention de 470 000 € et d'une subvention exceptionnelle de 40 000 €.

CONVENTION AVEC VACANCES RÉPIT FAMILLES

Administrateur concerné : Claude Martelet.

Structure concernée : Association Vacances Répit Familles.

- **Nature et objet :** cotisation.

  Modalités : règlement d'une cotisation de 20 000 €.

CONVENTION AVEC MALADIES RARES INFO SERVICES

Administrateur concerné : François Lamy.

Structure concernée : Association Maladies Rares Info Services.

- **Nature et objet :** subvention accordée par l'AFM.

  Modalités : vote d'une subvention de 202 000 €.

CONVENTION DE FRAIS DES ADMINISTRATEURS

Personnes concernées : Patrick Bernuchon, Stéphane Berthélémy, Pierre Bogino, Franck Capillery, Marguerite Friconneau, Michel Jemmi, Liliane Juin, François Lamy, Marie-Christine Loys, Jean-François Malaterre, Claude Martelet, Éric May, Alexandre Méjat, Marie-Christine Ouillade, Benoît Rengade, Marina Roussel, Laure Sarraillon,

Julia Tabath, Laurence Tiennot-Herment, Hanane Zarrouki.

- **Nature et objet :** remboursement de frais.

  Modalités : prise en charge par l'AFM-Téléthon de 104 503 € en 2015 dont 56 177 € pour règlement aux prestataires et 48 326 € pour remboursement sur la base de justificatifs de frais réels.

Conformément au décret n° 2008-1500 du 30 décembre 2008 relatif à la réglementation financière et budgétaire des établissements et services sociaux et médico-sociaux, publié au Journal officiel du 31 décembre 2008, nous vous informons de l'existence de la convention suivante :

CONVENTION AVEC LE DIRECTEUR DE L'ÉTABLISSEMENT DE SOINS

Personne concernée : Pascal Melin.

- **Modalités :** versement d'une rémunération brute de 74 748 €, dont 2 100 € d'avantages en nature (mise à disposition d'un véhicule), pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015.

CONVENTION RELATIVE À LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 261-7-1°D DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS

CONVENTION AVEC UN ADMINISTRATEUR

Administrateur concerné : Laurence Tiennot-Herment.

- **Modalités :** versement d'une rémunération brute de 79 884 € dont 3 240 € d'avantages en nature constitués par la mise à disposition d'un véhicule pour la période allant du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, conformément au vote de la résolution n°12 par l'Assemblée Générale du 12 juin 2004.

Paris La Défense, le 18 mai 2016

KPMG

Jacky Lintignat
Associé

Association reconnue d'utilité publique

1, rue de l'Internationale - BP 59 - 91002 Évry cedex
Tél : 33 (0) 1 69 47 28 28 - Fax : 33 (0) 1 60 77 12 16
Siège social : AFM-Téléthon - Institut de Myologie
47 - 83, boulevard de l'Hôpital - 75651 Paris cedex 13
www.afm-telethon.fr